

Procès-verbal de la séance ordinaire du CSE de l'UES DDB du 30 janvier 2025

Participants : [à compléter par vos soins]

Direction		Présent(e)	Absent(e)/Excusé(e)
Mme Aude MERCERON-GUILLET	Présidente du CSE	x	
Mme Noémie NGO		x	
Élus titulaires		Présent(e)	Absent(e)/Excusé(e)
M. Erick BARBOTTE	Secrétaire	X	
Mme Audrey BOHNERT		X	
M. Laurent CIRRI			X
M. Thierry DARTOIS			X
Mme Pia EDELHOFF		X	
Mme Jocya MALLET		X	
Mme Valérie PELERIN		X	
Mme Corinne VULLIEZ		X	
Mme Emmanuelle ZAVARONI		X	
Invités		Points	
Mme Sabine RUMEAU	Cheffe de la direction financière	II, V, VI, XI, XII	
M. Paul DUCRÉ	PDG	IV	
M. Karim BATCHILI	Consultant de Willis Towers Watson	X	

ORDRE DU JOUR

I. Validation des PV	3
II. Marche des affaires.....	3
III. Entrées et sorties du dernier trimestre	4
IV. Suites données à l'intervention de Paul Ducré relative aux orientations stratégiques de l'agence	4
V. Y a-t-il une date sur le nouvel outil Timesheet ?.....	5
VI. Y a-t-il une date pour la communication aux prods de l'intégration à Gun Inside ?.....	6
VII. Consultation sur les orientations stratégiques des agences DDB, Tribal, Maul Productions et Gun Inside.....	6
VIII. Consultation sur le rapprochement des équipes de Production Print.....	6
IX. Évolution des trames d'entretiens annuels de développement	6
X. Rapport annuel de Willis Towers Watson sur la situation des comptes frais de santé et prévoyance des agences de l'UES sur l'exercice 2023	7
XI. Point sur le calendrier 2025	8
XII. Questions diverses	9
1. Qu'en est-il de l'arrêt des paniers de fruits ?	9
2. Mise en place d'un nouveau logiciel de paie.....	9
3. BDESE	10

La séance est ouverte, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.

Nous vous informons que le déroulé de ce procès-verbal, conforme à l'ordre du jour initial, ne tient pas compte de la chronologie des débats.

I. Validation des PV

Mme Aude MERCERON-GUILLET explique qu'elle priorise les procès-verbaux 2024 avant ceux de 2023, d'autant qu'elle n'était pas présente une partie de l'année. Certains procès-verbaux qu'elle relit avaient déjà été envoyés à Thierry.

Une élue note que le retard relatif à l'approbation des procès-verbaux n'est plus si conséquent.

Mme Noémie NGO indique avoir relu les procès-verbaux jusqu'à celui de juin 2024.

Une élue se réjouit que les procès-verbaux puissent être diffusés auprès des salariés.

Mme Aude MERCERON-GUILLET invite à anticiper une solution de remplacement en cas d'absence du Secrétaire.

II. Marche des affaires

Mme Sabine RUMEAU explique que DDB a remporté récemment quelques affaires. Deux décisions importantes sont attendues, pour 1 000 premiers jours et Président, des contrats qui représentent 800 000 euros.

DDB se positionne sur le marché avec Libre, actuellement au premier tour. Le contrat avec Samsung a été perdu, mais le client aimerait quand même travailler avec DDB. Un partenariat avec LVMH est envisagé.

Les Galeries Lafayette ont souhaité réduire le budget de 40 %. Les négociations ont permis de réduire la perte de 150 000 euros. Plus de ressources que prévu par le pitch initial sont mobilisées pour Amazon. 500 000 euros supplémentaires ont été demandés.

Le périmètre du contrat Royal Canin doit être renégocié ce jour, DDB espère obtenir un complément.

DDB attend de connaître le périmètre 2025 du contrat avec McDonald's, qui devrait être moins important que celui de 2024 sur la partie digitale.

DDB a remporté un contrat avec une chaîne de streaming, avec une campagne sur le premier semestre 2025.

Le contrat avec Salomon, qui représente plusieurs campagnes sur l'année, représente un budget d'un million d'euros. Pour le moment, une campagne est validée pour 350 000 euros.

Les affaires gagnées permettent de compenser en partie les pertes.

Mme Sabine RUMEAU espère que les négociations en cours vont se concrétiser, car elles correspondent à de gros budgets.

Une élue constate que 2025 constitue une année remplie de mouvement.

Mme Sabine RUMEAU acquiesce. C'est la vie d'une agence, qui oblige à se réinventer et à s'adapter chaque année. Les clients sont de moins en moins enclins à payer des honoraires. La façon d'appréhender les projets a beaucoup évolué.

Une élue note que les relations commerciales s'avèrent beaucoup plus compliquées lorsqu'elles reposent sur des négociations constantes.

Mme Sabine RUMEAU considère que la dynamique actuelle s'avère plus lourde. Elle impose d'être beaucoup plus structurés. Les clients sont plus exigeants, ils veulent avoir la certitude que les salariés qu'ils paient travaillent bien pour eux. La gestion des ressources doit être affinée.

III. Entrées et sorties du dernier trimestre

Mme Aude MERCERON-GUILLET indique que DDB a enregistré 17 entrées, dont 10 apprentis et 1 CDD, et 12 sorties, dont une fin de contrat d'apprentissage sur le dernier trimestre 2024. Gun Inside recense une sortie. Score enregistre deux entrées, toutes deux concernant des apprentis, et trois sorties, Tribal deux entrées, dont un apprenti, et sept sorties. Maul connaît aussi deux sorties, dont une fin de contrat d'apprentissage.

Une élue constate que les sorties sont nombreuses chez Tribal.

IV. Suites données à l'intervention de Paul Ducre relative aux orientations stratégiques de l'agence

M. Paul DUCRÉ explique que la situation a évolué depuis la présentation des orientations stratégiques de l'agence au CSE. Omnicom procède en effet à l'acquisition de IPG. Cette transaction est longtemps demeurée secrète, pour éviter les délits d'initiés, attendu que IPG est coté en bourse. Cette acquisition s'avère pertinente dans un contexte économique qui se tend. L'objectif est d'être plus forts sur le Média, en gagnant en taille, et de se renforcer sur la data.

Mme Aude MERCERON-GUILLET précise que 60 % d'IPG correspond aux datas et aux médias. La partie publicité s'avère limitée.

M. Paul DUCRÉ reviendra vers le CSE avec plus d'informations.

Mme Aude MERCERON-GUILLET insiste sur la volonté de transparence de la part de la Direction. Des informations ont été transmises récemment, elles ont depuis évolué. Les éléments présentés constituent une photo, à date, de la situation. DDB saisit les opportunités qui se présentent.

M. Paul DUCRÉ explique que, à date, le ratio entre la masse salariale et les résultats financiers n'est pas encore à la hauteur des attendus. Le rétablissement du ratio requiert des engagements de la part d'Omnicom.

Mme Aude MERCERON-GUILLET met en exergue l'importance de gagner des affaires.

Une élue est consciente que la période s'avère incertaine.

M. Paul DUCRÉ acquiesce. DDB a identifié des opportunités encourageantes, dont la marque Aperol ou encore Volkswagen.

M. Paul DUCRÉ considère essentiel de bien garantir la confidentialité de certaines informations, pour éviter des remous qui pourraient s'avérer nuisibles. Il comprend l'inquiétude des salariés, qui s'avère légitime, mais invite à se mobiliser pendant cette période de transition, qui constitue une chance.

M. Paul DUCRÉ demande aux membres du CSE si les éléments présentés leur semblent clairs.

Les élus acquiescent.

M. Paul DUCRÉ affirme que le CSE dispose du même degré d'information que la Direction. Les changements pourraient intervenir fin 2025 ou début 2026, aucun calendrier précis n'a été établi, à date.

Une élue note que les recrutements s'avèrent toujours contraints.

M. Paul DUCRÉ le confirme. La masse salariale de DDB est déjà supérieure aux attendus. Les ressources disponibles sont exploitées au maximum, dans l'optique de préserver les emplois, plutôt que de recruter. C'est la logique qui a été choisie.

Une élue s'enquiert de la façon dont Paul Ducré perçoit l'ambiance au sein de l'agence.

M. Paul DUCRÉ est conscient qu'il existe une certaine inquiétude, qu'il estime légitime. Les objectifs n'ont pas été atteints. La transparence est nécessaire, mais certaines informations ont pu générer des crispations. Des sujets relatifs à la charge de travail s'avèrent difficiles à gérer. Comme toutes les agences, DDB est confrontée à des clients qui paient moins pour faire plus. DDB est donc contrainte de négocier. Si les clients n'ont pas plus de budget, l'objectif est de réduire le périmètre d'engagement. Les négociations ne sont pas simples, comme le prouve l'exemple récent des Galeries Lafayette. Avec certains clients, la proposition financière est à prendre ou à laisser, or DDB ne peut pas se permettre de perdre des affaires. Cette situation, assez nouvelle, est difficile à gérer et engendre des répercussions sur la charge de travail.

Une élue met en exergue la charge mentale à laquelle sont confrontés certains collaborateurs. Il est important d'être vigilants. Certains salariés peuvent être en souffrance.

M. Paul DUCRÉ assure que des points sont réalisés fréquemment avec l'équipe commerciale. La communication est bonne. Dès que la Direction pourra rassurer, elle le fera, mais ce serait prématuré.

Paul Ducré quitte la réunion.

V. Y a-t-il une date sur le nouvel outil Timesheet ?

Mme Sabine RUMEAU explique que Timesheet ne constitue pas à proprement parler. L'outil utilisé jusqu'à maintenant ne pouvant plus faire bénéficier de maintenance, il convient de travailler avec un autre outil. Des formations sont programmées prochainement. L'outil devra être validé par Omnicom. Son déploiement est envisagé au deuxième semestre 2025. L'objectif est d'éviter une implémentation forcée, comme cela a pu se produire par le passé.

Le suivi des temps sera affiné, ce qui sera positif pour avoir une bonne visibilité sur le travail réalisé pour les différents clients.

VI. Y a-t-il une date pour la communication aux prods de l'intégration à Gun Inside ?

Mme Sabine RUMEAU indique que ce point doit être vu prochainement la semaine prochaine avec Xavier Tourrand. Une invitation sera envoyée à tous les collaborateurs. À cette occasion, Xavier présentera les éléments qui ont été transmis aux membres du CSE, à savoir la genèse de projet, les fiches de poste et les prochaines étapes. Xavier prendra ensuite du temps pour échanger individuellement avec les salariés concernés par ce projet.

Mme Aude MERCERON-GUILLET enverra prochainement une invitation aux productrices.

VII. Consultation sur les orientations stratégiques des agences DDB, Tribal, Maul Productions et Gun Inside

Mme Aude MERCERON-GUILLET explique que le CSE doit rendre son avis sur les orientations stratégiques, qui ont été présentées par Paul Ducré lors du précédent CSE et complétées ce jour.

Le CSE s'abstient, à l'unanimité, sur les orientations stratégiques des agences DDB, Tribal, Maul Productions et Gun Inside.

Une élue explique que cette abstention collective n'est pas liée à un manque d'informations transmises, mais aux incertitudes.

VIII. Consultation sur le rapprochement des équipes de Production Print

Une élue souhaite savoir quelle est la question relative à la consultation sur le rapprochement des équipes de Production Print. Le CSE doit-il dire s'il est d'accord ou non avec le principe du rapprochement des équipes de Production Print ou sur les modalités de ce rapprochement.

La Direction précise que le CSE doit rendre son avis sur le projet qui lui a été présenté.

Le CSE s'abstient sur le rapprochement des équipes de Production Print.

IX. Évolution des trames d'entretiens annuels de développement

Mme Aude MERCERON-GUILLET indique que la campagne des entretiens annuels de développement va démarrer. Conformément à ce qui avait été annoncé lors d'une réunion plénière sur DDB, Tribal, Maul et peut-être Score, de nouvelles notions seront ajoutées. Les résultats de l'année passée seront rappelés, un point sera fait sur les compétences à développer, à modifier et à maintenir. Un item portant sur la contribution aux produits créatifs de l'Agence a été ajouté pour tous les collaborateurs. En effet, le commercial contribue aussi, à sa façon, aux produits créatifs de l'Agence. Sans les commerciaux, rien n'est possible. Il peut donc s'agir de la réalisation d'une campagne, d'une négociation réussie, d'un pitch gagné, d'un défi relevé en production, d'un suivi de projet, d'un prix créatif... La notion de *Nice*, qui inclut l'attitude et la contribution, a été ajoutée. Il peut s'agir de différentes initiatives, comme l'équipe intelligence artificielle, l'équipe média, faire rayonner l'Agence, accueillir des stagiaires, générer du lien en interne...

Une élue estime qu'il est parfois compliqué de coller aux attendus. Pour certains métiers, les objectifs ne sont pas clairement définis.

Mme Aude MERCERON-GUILLET estime que chaque métier peut avoir des objectifs clairs.

X. Rapport annuel de Willis Towers Watson sur la situation des comptes frais de santé et prévoyance des agences de l'UES sur l'exercice 2023

Le consultant de Willis Towers Watson explique que Willis Towers Watson est le gestionnaire des contrats frais de santé et prévoyance. L'assureur de ces contrats est AG2R. Lui est chargé de clientèle depuis vingt ans en prévoyance et frais de santé. Son rôle consiste à négocier les conditions de renouvellement avec l'assureur, effectuer la gestion des contrats, établir les comptes de résultat et les présenter. C'est sur la base du ratio entre les cotisations perçues et les prestations engagées que sont négociées les conditions de renouvellement des contrats.

Mme Aude MERCERON-GUILLET précise que ce point, qui porte sur l'année 2023, aurait dû intervenir il y a plusieurs mois, mais le consultant de Willis Towers Watson n'était pas disponible.

Le consultant de Willis Towers Watson explique que les résultats des contrats frais de santé sont très bénéficiaires, alors qu'ils sont déficitaires pour la partie prévoyance. L'assureur examine le cumul des contrats pour préconiser ses conditions de renouvellement.

Le consultant de Willis Towers Watson explique que quatre éléments extérieurs ont des impacts sur les contrats frais de santé et prévoyance :

- les évolutions des conventions médicales pour tous les métiers, avec une refonte de tarifs qui n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années ;
- le désengagement de la Sécurité sociale, avec, entre autres des remboursements de médicaments, pour un objectif global d'économies d'un milliard d'euros ;
- les dispositions relatives aux contrats obligatoires ;
- le 100 % Santé, avec un reste à charge zéro sur des postes optiques, dentaires et audioprothèses.

Les mutuelles ont globalement augmenté les cotisations entre 6 % et 8 % au 1^{er} janvier 2025. DDB a bénéficié d'un maintien de ses cotisations. Une taxe supplémentaire sur les contrats de mutuelle est envisagée pour compenser la mise en place de toutes ces mesures.

L'objectif est de maintenir des contrats équilibrés, le plus proche possible du ratio de 100 %.

Pour les frais de santé, DDB dispose d'un régime de base, obligatoire pour tout le monde et d'une option, avec des cotisations isolées et famille.

Le consultant de Willis Towers Watson passe en revue le compte de résultat des contrats frais de santé. Ces contrats sont excédentaires de 80 000 euros, soit un ratio de 88 %. Les cotisations ont donc été supérieures aux prestations. Elles devraient augmenter en fonction de la hausse du plafond mensuel de la Sécurité sociale. Cette hausse entraîne aussi une augmentation du remboursement de certaines garanties, qui sont indexées sur elle.

En prévoyance, le ratio de sinistralité s'établit à 166 %, incluant les deux volets décès et arrêts de travail. Les bénéficiaires du contrat de santé ont donc été utilisés pour compenser le déficit en prévoyance, mais ils ne suffisent pas à compenser les estimations du contrat de prévoyance. Le risque de pertes est estimé à 485 000 euros. L'assureur a provisionné 976 000 euros, mais il n'est pas certain qu'il les paie. Ces provisions permettent de sécuriser les salariés.

Sur le contrat prévoyance, l'assureur a demandé une augmentation des cotisations de 55 %, au 1^{er} janvier 2025. À la suite des négociations serrées avec le courtier, la hausse des cotisations ne sera que de 20 %. Le pourcentage peut sembler élevé, mais les impacts en euros sont modérés. La cotisation prévoyance varie en fonction du salaire, contrairement à la cotisation des frais de santé, qui est fixe, attendu que les salariés en arrêt percevront un pourcentage de leur rémunération. Pour un cadre, le surcoût de la part salariale serait de 1,27 euro par mois. Pour un non-cadre percevant 2 500 euros, le surcoût serait de 1,40 euro par mois.

Mme Aude MERCERON-GUILLET précise que la cotisation décès est plus élevée pour les non-cadres que pour les cadres, attendu que la loi oblige l'employeur à prendre en charge intégralement cette cotisation décès pour les cadres.

Le consultant de Willis Towers Watson a demandé à AG2R de disposer d'une visibilité suffisante au cours de l'année sur ce que l'assureur prévoit pour les prochains renouvellements. Il est en effet envisageable de changer d'assureur si les conditions ne sont pas satisfaisantes.

Mme Aude MERCERON-GUILLET explique que la Direction doit consulter le CSE sur les régimes frais de santé et prévoyance. Le contrat sera modifié par avenant. La Direction va établir une décision unilatérale mentionnant l'augmentation de cotisations, qui sera envoyée à chaque salarié par écrit. Une communication relative à ce sujet sera envoyée à tous les salariés. Les impacts sont relativement faibles pour les salariés, attendu qu'une partie de la hausse des cotisations est prise en charge par l'Entreprise. Les augmentations s'appliqueront rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Le consultant de Willis Towers Watson quitte la séance.

Mme Aude MERCERON-GUILLET indique que le CSE doit rendre son avis sur l'augmentation, de 20 %, des cotisations prévoyance.

Le CSE rend un avis favorable sur la situation des comptes frais de santé et prévoyance des agences de l'UES sur l'exercice 2023.

XI. Point sur le calendrier 2025

Mme Aude MERCERON-GUILLET souligne que le calendrier 2025 s'avère extrêmement favorable pour les salariés et qu'il a donné lieu à des discussions. Le jeudi 1^{er} mai, le jeudi 8 mai et le jeudi 29 mai sont fériés. La Direction a décidé de fermer l'Agence deux vendredis sur trois, le vendredi 9 mai et le vendredi 30 mai, attendu que les écoles font le pont. Il s'agira d'une RTT et d'un congé payé, qui pourra être pris par anticipation pour les collaborateurs qui auront épuisé leur solde. Les salariés qui souhaitent poser également le vendredi 2 mai pourront le faire.

L'agence sera fermée le lundi 10 novembre, pour le pont du 11 novembre. Il s'agira d'une journée RTT.

En fin d'année, l'agence sera fermée du 23 décembre au soir. Le 24 décembre sera une journée de RTT, les 26, 30, 31 décembre 2025 et le 2 janvier 2026 seront des jours de congé, soit cinq jours de congé.

Attendu que la coupure pendant les fêtes est longue, la Direction a pris la décision de ne pas imposer de jours de fermeture en août.

Le forfait jour intègre désormais la journée de solidarité, soit 216 jours contre 215 antérieurement. Le lundi de Pentecôte n'est donc pas travaillé à l'Agence.

Une élue estime que la Direction impose beaucoup de jours de congé sur l'année. Elle suggère de remplacer une journée de congé par une journée de RTT.

La Direction est d'accord avec ce changement.

Le CSE rend un avis défavorable, à la majorité, sur le calendrier 2025 (une voix favorable, deux abstentions, cinq voix défavorables).

Mme Aude MERCERON-GUILLET souligne que beaucoup de salariés n'ont pas soldé leurs jours de congé. Il n'y aura pas de dérogation, les jours non pris fin mai seront perdus.

Une élue considère que, vu les soldes de jours de congé, l'Agence ne pourra pas fonctionner normalement en mai.

Mme Aude MERCERON-GUILLET insiste sur le fait que l'organisation des congés est de la responsabilité des managers. Il est nécessaire d'anticiper les congés sur plusieurs mois.

XII. Questions diverses

1. Qu'en est-il de l'arrêt des paniers de fruits ?

Mme Sabine RUMEAU rappelle qu'il avait été décidé l'année dernière de ne pas reconduire le contrat relatif aux paniers de fruits, dans un contexte de maîtrise des coûts. Le contrat a donc pris fin au 1^{er} janvier 2025.

Une élue s'enquiert du montant que représentait la livraison de paniers de fruits.

Mme Sabine RUMEAU répond que les dépenses s'élevaient à 1 400 euros par mois, soit 16 800 euros par an. Il s'agissait de fruits bio, en circuit court. Le concept était intéressant, mais cette initiative ne s'inscrit pas dans la stratégie actuelle de maîtrise des dépenses. Il n'est pas prévu d'arrêter d'autres prestations comme les Astro Bistro.

Une élue signale que, lors de la galette des Rois, certains salariés ont rempli leur assiette avec plusieurs parts et sont repartis à leur poste.

Mme Sabine RUMEAU insiste sur le fait que l'Agence organise de tels événements, qui ont un coût, pour générer de la convivialité. De telles façons d'agir sont dommage et interrogent sur la pertinence de maintenir de tels moments.

Une élue estime que l'ambiance au sein de l'Agence a bien changé. Les salariés ne se connaissent plus et ne se parlent plus. Les échanges se font essentiellement par mail et non plus en direct. Certains collaborateurs ne répondent même plus au téléphone.

2. Mise en place d'un nouveau logiciel de paie

Mme Aude MERCERON-GUILLET informe le CSE du changement du logiciel de paie, dans les mois à venir. Les salariés ne seront pas impactés directement, mais elle considère important d'informer le CSE. Il s'agit d'un énorme chantier pour les Ressources Humaines, avec des enjeux majeurs. À date, la bascule est prévue en avril, mais Mme Aude MERCERON-GUILLET se dit dubitative.

Le nouveau logiciel sera géré par Cegedim. DDB continuera de travailler avec In Extenso Social pour réaliser la paie. In Extenso Social disposait de son propre logiciel, mais il s'avère trop coûteux de continuer à le

développer. C'est la raison pour laquelle In Extenso Social a décidé de basculer sur un logiciel Cegedim. L'outil actuel n'était pas adapté à différents sujets, notamment les congés payés.

Une élue insiste sur la nécessité de s'assurer que le logiciel de paie fonctionnera bien. Un manque de comptabilité entraînerait des conséquences lourdes.

Une intervenante signale une problématique dans la paie de décembre pour les freelances. Ils auraient dû être payés plus tôt en décembre, or le salaire n'a été versé qu'en janvier.

Mme Aude MERCERON-GUILLET explique qu'une double paie sera réalisée pour s'assurer que le système fonctionne.

3. BDESE

Mme Aude MERCERON-GUILLET signale que la BDESE à destination des membres du CSE ne fonctionne toujours pas. Elle s'est renseignée une nouvelle fois. Il semble que la bande passante ne soit pas suffisante pour assumer cette BDESE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.